

**SEML LE MANS EVENEMENTS**  
**SA AU CAPITAL SOCIAL de 2 468 149 euros**  
**RCS Le Mans b 412 238 065**  
**Hôtel de Ville Place Saint Pierre**  
**72000 Le Mans**

**RAPPORT SUR LA GESTION**  
**Établi par le Conseil d'Administration du 07 octobre 2019**  
**Et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire**  
**Du 26 novembre 2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mai 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

La SEML LE MANS EVENEMENTS a pour objet social d'intérêt général :

- l'organisation et la gestion des activités du Centre des Expositions du Mans ainsi que l'aménagement, la construction et la gestion des ensembles immobiliers nécessaires à ses activités ;
- l'organisation, la gestion, la promotion, la commercialisation de tout équipement et de toute activité à vocation culturelle, événementielle, de tourisme d'affaire et de loisirs;
- la conception, la réalisation, la commercialisation de produits et d'activités dans le cadre de la promotion et du développement du territoire.

La SEML LE MANS EVENEMENTS assure l'exploitation du Centre des Expositions du Mans et la gestion des activités du Palais des Congrès et de la Culture du Mans depuis le 01 juin 2011 dans le cadre d'un contrat d'affermage signé avec la Ville du Mans pour une durée de sept ans. Un nouveau contrat de délégation de service public a été conclu pour la gestion du Palais des Congrès et de la Culture entre la Ville et la SEML LE MANS EVENEMENTS à compter du 01.06.2018 pour une durée de cinq années.

Elle assure également l'organisation des activités du Parc des Expositions d'Alençon –ANOVA dans le cadre de marchés publics de service conclus avec la Communauté Urbaine d'Alençon conclus initialement le 01 janvier 2013 et renouvelés le 27 janvier 2017 pour une période de 4 ans.

Enfin la SEML LE MANS EVENEMENTS assure la gestion de l'Office de Tourisme du Mans depuis le 01 juin 2013, dans le cadre d'un contrat d'affermage conclu avec la Ville du Mans pour une durée de six ans qui a été prolongé jusqu'au 31.12.2018 par avenant en date du 27.11.2018. Un nouveau contrat de délégation de service public a été conclu pour la gestion de l'Office de Tourisme entre le Mans Métropole et la SEML LE MANS EVENEMENTS à compter du 01.01.2019 pour une durée de quatre ans et cinq mois.

## I EXPOSE SUR L'ACTIVITE

### La réalisation des objectifs de la SEML :

En terme d'objectifs, les variations du Chiffre d'Affaires, entre le **31/05/2018** et le **31/05/2019**, s'établissent comme suit :

<b>ACTIVITES K€</b>	<b>31/05/2019</b>	<b>31/05/2018</b>	<b>VARIATION %</b>
Activité Foire	1 768	1 764	0%
Activité Salons	501	497	1%
Activités autres (TBT...)	502	439	13%
Activités Saisons Culturelle& Servitudes ( PCC)	1 145	1 496	-31%
Activités Rencontres d'affaires (CEM+PCC)	3 333	3 003	10%
Activité Foire d'Alençon	405	400	1%
Activité Anova	781	511	35%
Activité OT accueil/info/promo	566	501	11%
Activité OT commercial	272	354	-30%
<b>TOTAL CA et Subventions</b>	<b>9 273</b>	<b>8 965</b>	<b>3%</b>

Le chiffre d'affaires et les subventions de l'exercice sont en hausse de 308 K€ HT par rapport au réalisé de l'exercice précédent.

### **1. Activités du Centre des Expositions du Mans :**

#### **Contexte générale**

Acteur de la filière professionnelle des foires, salons, congrès et événements d'entreprises, le Centre des Expositions exerce une activité de gestionnaire de site caractérisée par deux missions principales :

- la gestion immobilière des bâtiments et installations dont dispose la Société en vertu d'un bail à construction consenti par la Ville du Mans ;
- l'exploitation commerciale du site et de ses équipements à travers les branches suivantes :
  - o organisation en propre de manifestations publiques et/ou professionnelles,
  - o location de surfaces et fourniture de prestations aux organisateurs accueillis.

Support des actions de commercialisation et de communication des entreprises et des institutions envers leur public, le Centre des Expositions du Mans est un outil essentiel de mise en relation des acteurs des marchés (fabricants, distributeurs, consommateurs) favorisant ainsi le développement économique de son bassin d'activité, non seulement par son activité propre mais aussi en raison des importantes retombées générées.

Ses recettes sont principalement issues :

- des locations de surfaces (halls, zone plein air, stands) ;
- des prestations complémentaires directes et/ou indirectes (fluides, installation de stands, location de matériels et mobiliers divers, gradins, signalétique, sonorisation, gardiennage,...) servies sur le site ou à l'extérieur ;
- des partenaires et/ou régies associés à l'événement.

## Synthèse par activités

### FOIRE DU MANS

FOIRE DU MANS Chiffres clés K€	31/05/2019	31/05/2018	VARIATION %
<i>Chiffres d'affaires</i>	1 768	1 764	0%
<i>Dépenses d'activités</i>	889	902	-1%
<i>Résultat net</i>	813	808	1%

### LOCATIONS EVENEMENTIELLES -RESTAURANT TBT

LOCATION CEM +TBT Chiffres clés K€	31/05/2019	31/05/2018	VARIATION %
<i>Chiffres d'affaires</i>	2 749	2 521	8%
<i>Dépenses d'activités</i>	1 373	1 306	5%
<i>Résultat net</i>	1 009	870	14%

### SALONS CEM

SALON CEM Chiffres clés K€	31/05/2019	31/05/2018	VARIATION %
<i>Chiffres d'affaires</i>	501	497	1%
<i>Dépenses d'activités</i>	276	281	-2%
<i>Résultat net</i>	213	203	5%

### En synthèse sur LE CEM

TOTAL CEM Chiffres clés K€ ( intégrant Fixe)	31/05/2019	31/05/2018	VARIATION %
<i>Chiffres d'affaires</i>	5 102	4 885	4%
<i>Dépenses d'activités</i>	3 733	3 591	4%
<i>Résultat net</i>	738	698	5%

La trésorerie générée permet de couvrir les amortissements et les charges financières résultant de la politique d'investissement, d'autofinancer des dépenses courantes d'investissement, d'assurer le financement du cycle d'exploitation et de dégager des excédents.

### **Parc des Expositions ANOVA d'Alençon :**

En janvier 2013, la SEML a signé avec la Communauté Urbaine d'Alençon deux marchés d'exploitation pour la gestion des activités du Parc des Expositions d'Alençon.

Ces marchés sont arrivés à échéance en janvier 2017. La Communauté Urbaine d'Alençon a lancé une procédure de mise en concurrence durant l'été 2016 afin de désigner le futur attributaire des marchés d'exploitation pour la période 2017-2020. La SEML s'est portée candidate et son offre a été retenue.

Les nouveaux marchés ont débuté le 27 janvier 2017, pour une période d'un an renouvelable quatre fois.

### **Caractéristiques principales des marchés d'exploitation pour les activités d'ANOVA :**

#### **Marché pour la promotion et la mise en location de l'équipement :**

- Tenue de 20 manifestations par an minimum
- La SEML assure la promotion et le développement des activités du Parc ANOVA
- Création d'un poste dédié sur site (financé par la Communauté Urbaine d'Alençon)
- Création par la Communauté Urbaine d'Alençon d'un espace « convention » LE SATELLITE au sein du Parc des Expositions afin de favoriser la venue des manifestations de jauge moyenne (150-300 personnes)
- Accompagnement de la SEML auprès de la CUA pour la gestion de l'équipement et du bâtiment
- Rémunération forfaitaire annuelle de la SEML, 132 800 euros HT pour la première année d'exploitation puis 126 800 euros HT pour les années suivantes.
- Rémunération sur les performances d'activités : Répartition de la marge sur les activités entre la SEML et la CUA ( 2/3 au bénéfice de la SEML pour les prestations techniques /1/3 au bénéfice de la SEML pour la location des espaces)

#### **Marché pour organisation ORNEXPO**

- Organisation générale de la manifestation pour le compte de la Communauté Urbaine d'Alençon (commercialisation, logistique, communication, sécurité, animations, billetterie, gestion des achats généraux,...)
- Rétribution via un forfait de 45 000 € HT. En cas de résultat bénéficiaire, Le Mans Evènements perçoit les 15 000 premiers euros. Au delà, la Communauté Urbaine d'Alençon perçoit 60% du résultat et Le Mans Evènements 40%. En cas de résultat déficitaire, la Communauté Urbaine d'Alençon reverse le déficit à Le Mans Evènements.

Les marchés publics signés entre la Communauté Urbaine d'Alençon et la SEML ont permis d'enregistrer pour le dernier exercice complet d'exploitation, un chiffre d'affaires de 1 186 K€ contre 911 K€ sur l'exercice précédent (+ 23 %) pour un résultat net de 190 K€ contre 100 K€ sur l'exercice précédent (+47%).

#### **Marché de gestion et de promotion de l'équipement :**

<b>ANOVA LOCATION Chiffres clés K€</b>	<b>31/05/2019</b>	<b>31/05/2018</b>	<b>VARIATION %</b>
<b>Chiffres d'affaires</b>	781	511	35%
<b>Dépenses d'activités</b>	627	452	28%
<b>Résultat net</b>	150	57	62%

**Marché pour l'organisation de la Foire d'Alençon ORNEXPO :**

<b>ANOVA ORNEXPO Chiffres clés K€</b>	<b>31/05/2019</b>	<b>31/05/2018</b>	<b>VARIATION %</b>
<b>Chiffres d'affaires</b>	405	400	1%
<b>Dépenses d'activités</b>	362	352	3%
<b>Résultat net</b>	40	44	-10%

**2 – Activités du Palais des Congrès et de la Culture du Mans**

Le Palais des congrès et de la culture exerce depuis 1982 une double activité caractérisée par deux missions principales :

- Organisation d'une saison culturelle composée de spectacles, concerts et expositions
- Organisation de rencontres professionnelles à caractère économique, et activités de locations de salles.

Les recettes du Palais des congrès et de la culture sont principalement issues de :

- La subvention dans le cadre du contrat d'affermage conclu avec la Ville du Mans pour la compensation des contraintes de services publics mises à la charge de la SEML ( contrainte de programmation , politique tarifaire, amplitude d'accueil , servitudes d'utilisation des espaces)
- La vente de la billetterie des spectacles organisés au titre de la saison culturelle
- Les produits de location des salles au titre de l'organisation d'évènements professionnels, de rencontres d'affaires et d'accueil de manifestations événementielles et culturelles.
- La vente de prestations de service (matériel technique, repas, animations...) au titre de l'organisation des évènements professionnels et événementiels.
- Les commissions (droit de location) appliquées à chaque billet vendu par les soins de la SEML pour les spectacles organisés par des producteurs privés.

Les Caractéristiques principales du contrat d'affermage conclu avec la Ville du Mans à compter du 01 juin 2018 sont:

- Organisation de 15 spectacles minimum et de deux expositions par saison
- Gestion des activités de location événementielles

La SEML reverse à la Ville une redevance de 1 % de son chiffre d'affaires annuel et une redevance de 40 % du résultat courant avant impôts retraité de la participation des salariés. Soit pour l'exercice clos au 31.05.2019 une redevance totale pour la Ville du Mans de 91 K€.

**SAISON CULTURELLE**

Le bilan de la saison culturelle 2018-2019 est à la baisse – 3 % des spectateurs et -7 % du nombre d'abonnés.

Le Palais des Congrès et de la Culture a organisé dans le cadre de la saison culturelle 24 spectacles dont 6 représentations dans le cadre de la nouvelle programmation en salle B les jeudis coup de cœurs, qui ont rassemblés 12 677 spectateurs dont 717 abonnés et engendrés 184 K€ de recettes de billetterie et de prestations annexes de billetterie.

Le résultat de la saison culturelle hors frais fixe est de – 422 K€.

### Concernant l'activité économique - location de salles du Palais des Congrès et de la Culture

Les manifestations d'affaires

<b>MANIF AFFAIRES PCC Chiffres clés K€</b>	<b>31/05/2019</b>	<b>31/05/2018</b>	<b>VARIATION %</b>
<i>Chiffres d'affaires</i>	770	629	18%
<i>Dépenses d'activités</i>	631	554	12%
<i>Résultat net</i>	130	71	45%

Location PRODUCTEUR

<b>LOCATION PRODUCTEUR PCC Chiffres clés K€</b>	<b>31/05/2019</b>	<b>31/05/2018</b>	<b>VARIATION %</b>
<i>Chiffres d'affaires</i>	231	183	21%
<i>Dépenses d'activités</i>	144	116	19%
<i>Résultat net</i>	88	67	24%

### 3- ACTIVITE OFFICE DE TOURISME

La délégation de service public pour la gestion de l'Office de Tourisme a été renouvelée au 01.01.2019 pour une durée de 4 ans et cinq mois

Les caractéristiques principales du contrat de concession sont :

- Assurer les missions obligatoires de l'Office de Tourisme Accueil et information des publics au sein de l'Hôtel des Ursulines et de la Maison du Pilier rouge durant la saison estivale. Assurer la promotion de la destination en France et à l'étranger.
- Concevoir et commercialiser les produits touristiques groupes et individuels.
- Gestion d'une boutique et d'une billetterie centralisant l'offre culturelle, sportive, événementielle du territoire
- Animation et développement d'un Club des Acteurs du tourisme
- La SEML verse à le Mans Métropole une redevance de 1 % de son chiffre d'affaires et 50 % du résultat courant avant impôts. Soit à la date du 31.05.2019 ( un exercice complet couvrant 2 périodes de contrat de délégation de service public ) 32K€.

Les recettes de l'Office de Tourisme sont principalement issues :

- des subventions versées par la Ville du Mans pour la gestion des missions légales de l'Office de Tourisme (accueil information promotion)
- de ses recettes propres (commercialisation des produits touristiques, commissions sur la vente de billetterie, vente boutique, recettes de billetterie)

A l'exercice clos au 31.05.2019, l'Office de Tourisme présente un résultat avant réaffectation des frais administratifs du service support, de 23 K€ toutes activités confondues contre un résultat de 39 K€ au 31 mai 2018.

Au 31.05.2019, Le service accueil information promotion (missions obligatoires des offices de tourisme) est financé par une subvention de fonctionnement de 502 K€ et une quote part de taxe de séjour de 32 K€ ;

Au 31.05.2019, Le département commercial (conception et commercialisation des produits touristiques, billetterie, boutique) est financé principalement par ses recettes propres à hauteur de 135 K€ et en partie par le reversement d'une quote part de la taxe de séjour afin de mettre en place des actions visant à augmenter la fréquentation touristique du territoire 40 K€.

Il est précisé qu'à compter du nouveau contrat ( 01.01.2019) la taxe de séjour n'est plus reversée à l'Office de Tourisme. Les missions légales sont financées uniquement par une subvention de fonctionnement, les missions commerciales sont autofinancées par leur recettes propres.

#### **4- Evolution prévisible et perspective d'avenir**

##### CENTRE DES EXPOSITIONS DU MANS ET ANOVA ALENCON

Concernant le Centre des Expositions, l'activité locations d'espaces devrait connaître une légère régression du fait d'une absence de projet majeur lors des 24 Heures du Mans 2019. En dehors de cet événement, nos performances seront stables.

Nous retrouvons sur cet exercice des salons professionnels biennaux tels que le Salon des ETA et Vrac Tech et pour le grand public, le Salon Formasarthé. De nouveaux événements d'envergure vont se dérouler sur le Centre des Expositions tels que les Salons de réseau des enseignes Point Vert d'une part et Big Mat d'autre part. Notre stratégie de développement des Salons Professionnels de filière ou internes à des groupes de distribution est de plus en plus efficace et le poids de cette typologie d'événement croît d'année en année dans notre portefeuille d'événements (24 salons sur l'exercice en cours)

Les salons grand public sont également dynamiques avec une reconduction des salons créés sur l'année passée et l'accueil de 2 nouveautés sur 2019 – 2020. Sur l'exercice en cours, nous allons accueillir et/ou organiser 19 événements dédiés au grand public.

Nos activités Foires et Salons, organisées par nos soins, devraient connaître une légère érosion sur l'exercice en cours.

Les activités de la concession du restaurant du Centre des Expositions du Mans devraient connaître une régression par l'absence de Le Mans Classic en 2019 qui sera néanmoins, en partie, compensée par une très bonne édition des 24 Heures du Mans.

Les activités relatives à la gestion du Parc des Expositions d'Alençon devraient, d'ici le 31 mai 2020, connaître une régression du fait de la non reconduction de deux manifestations événementielles de grande importance. Nous allons néanmoins compenser par d'autres manifestations mais qui généreront moins de chiffre d'affaires et de marge.

Nous prévoyons un maintien de la performance générale de la Foire d'Alençon.

### **Activités location Palais des Congrès et de la Culture :**

Les perspectives pour l'activité locations du Palais des Congrès et de la Culture sur l'exercice 2019-2020 sont moins favorables :

Après une belle progression sur les activités d'accueil de concerts et spectacles organisés par des producteurs, sur l'exercice précédent, nous devrions parvenir à maintenir ce bon niveau de performance. Des annulations sont néanmoins toujours possibles.

L'activité de rencontres d'affaires sera vraisemblablement moins performante que sur l'exercice précédent. Si nous parvenons à bien fidéliser les manifestations récurrentes, nous remettons chaque année en jeu la majeure partie du chiffre d'affaires. La tenue d'un congrès en début d'exercice est un élément favorable mais ne devrait pas suffire à atteindre la très bonne performance constatée sur N-1.

### **Saison Culturelle du Palais des Congrès et de la Culture :**

L'ouverture de la billetterie de la saison culturelle 2019-2020 du Palais des Congrès et de la Culture a permis de constater une augmentation du nombre d'abonnements par rapport à la saison dernière, 750 abonnés contre 681 sur la période d'ouverture de billetterie. Les spectacles de salle B « les Coups de cœurs du jeudi » créée la saison dernière avait réunis 354 spectateurs l'année dernière, nous avons d'ores et déjà vendus 718 billets pour la saison en cours.

### **Office de Tourisme**

Les actions de promotion à l'étranger se feront uniquement dans le cadre du partenariat avec Sarthe TOURISME et l'ACO ( présence sur les courses du WEC).

La priorité sera donnée aux actions de promotions au national, avec la présence sur les salons du Tourisme et Séniors ( Nantes, Colmar, Paris).

La communication numérique va être revue avec la mise en place d'un nouveau site internet et la création de visites guidées numériques.

### **5- Evénements importants survenus depuis la clôture :**

La 83<sup>ème</sup> Foire du Mans qui s'est déroulée du 12 au 16 septembre sur le thème de la musique a été fréquentée par 97 500 contre 102 187 visiteurs en 2018. Le retour des clients exposants est positif.

### **6- Activité en matière de recherche et de développement**

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'a été constatée sur l'exercice.

**7-Article L 225-37 du code commerce – Politique en matière d'égalité professionnelle et salariale**

**Homme –Femme** (salariés permanents présents au 31.05.2019 et les agents fonctionnaires de la Ville du Mans mis à disposition, incluant les contrats de professionnalisation et d'apprentissage)

<b>Répartition Homme/Femme par qualification</b>	<b>TOTAL SEML</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>
CADRES	4	3	1
CADRE INTERMEDIAIRE MAD	1	1	
EMPLOYE OU ASS MAD	38	15	23
TOTAL	43	19	24
<b>Répartition Homme/Femme par Fonction</b>	<b>TOTAL SEML</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>
DIRECTION	2	2	
ADMINISTRATION	8		8
COMMERCIAL	10	1	9
COMMUNICATION	4	1	3
ACCUEIL	5	2	3
TECHNIQUE	14	13	1
TOTAL	43	19	24
<b>Répartition Homme/Femme par Age ancienneté et contrat de travail</b>	<b>TOTAL SEML</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>
AGE MOYEN	45	47	43
ANCIENNETE SEML LME	8,24	8,26	8,22
TEMPS PARTIEL	1	1	
CDI	42	18	24
CDD	1	1	
CONTRAT PRO	1		
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	0		

## II . PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

### Résultats significatifs

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes que l'année précédente et dans le respect des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Chiffres clés comparés N/N-1	31/05/2019	31/05/2018	VARIATION %
PRODUITS D'EXPLOITATION	9 398 558	8 995 790	4%
<i>dont Chiffre d'affaires HT</i>	7 698 645	6 894 557	10%
<i>dont Subventions</i>	1 441 943	1 856 309	-29%
CHARGES D'EXPLOITATION	8 355 289	8 038 488	4%
<i>dont Traitement et salaires</i>	1 150 285	1 120 250	3%
<i>dont Cotisations et avantages sociaux</i>	493 464	499 915	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 043 269	957 301	8%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 019 147	941 559	8%

### Affectation du résultat

Après prise en compte du résultat exceptionnel 9 965 € et constatant que la Société est redevable d'un impôt sur les sociétés de 287 882 €, l'exercice clos le 31 mai 2019 se traduit par un bénéfice de 619 591€ contre 635 545 € pour l'exercice précédent.

- **Tableau des résultats -**

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau suivant fait apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

<b>SEML LE MANS EVENEMENTS</b>	<b>31/05/2015</b>	<b>31/05/2016</b>	<b>31/05/2017</b>	<b>31/05/2018</b>	<b>31/05/2019</b>
<b>I. Capital fin d'exercice</b>					
Capital Social	2 468 149,59	2 468 149,59	2 468 149,59	2 468 149,59	2 468 149,59
Nombre d'actions ordinaires existantes	161 900	161 900	161 900	161 900	161 900
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droit de souscription					
<b>II. Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	6 735 620	6 605 186	7 354 282	6 894 557	7 698 645
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 693 811	1 740 093	1 855 704	1 620 753	1 668 244
Impôts sur les bénéfices	311 746	305 904	329 120	253 911	287 882
Participation des salariés due au titre de l'exercice	142 094	121 807	142 947	84 043	121 639
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	557 753	695 888	727 599	635 545	619 591
Résultat distribué					
<b>III. Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	7,65	8,10	8,55	7,92	7,77
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	3,45	4,30	4,49	3,93	3,83
Dividende attribué à chaque action					
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	31	29	34	30	30
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 044 575	1 000 228	1 057 698	1 120 250	1 150 285
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	469 220	450 150	474 507	499 915	493 464

- **Tableau d'endettement (en K€)**

objet	organisme	début	fin	montant initial	taux	solde	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilier	BFT /CACIB	juil-07	août-39	2 089 450	TAM + 0.05 %	2 032 317	59 743	342 169	1 630 404
		juil-07	août-39	2 000 000	1.00%	1 945 312	57 186	327 520	1 560 605
<b>TOTAL</b>				<b>4 089 450</b>		<b>3 977 629</b>	<b>116 929</b>	<b>669 689</b>	<b>3 191 009</b>

- **Informations sur les charges non fiscalement déductibles**

Réintégration de certaines dépenses (C.G.I. art. 39-5 et 54 quater) : aucune

Charges non déductibles fiscalement (C.G.I. art. 223 quinquies) : Ainsi qu'il ressort des documents qui ont été tenus à votre disposition et conformément à l'article 223 quater du Code Général des impôts, nous vous informons que nous n'avons pas réintégré des frais généraux visés à l'article 39-4 dudit code.

- **Affectation du Résultat de l'exercice 2018-2019**

Il est proposé à L'Assemblée générale du **26 novembre 2019** d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 619 591 Euros ( 619 591 €) **de la façon suivante : « Report à nouveau » pour 619 388 € et « réserve règlementée » pour 203 €.**

- **Dividendes**

Aucune dividende n'a été versée au titre des trois précédents exercices.

- **Actionnariat de la société**

<b>Actionnaires</b>	<b>Nb actions</b>	<b>%</b>
Ville du Mans	95582	59,038%
Département de la Sarthe	18000	11,118%
Le Mans Métropole	15938	9,844%
<b>Total Collectivités</b>	<b>129520</b>	<b>80,000%</b>
Caisse des Dépôts et Consignations	12000	7,412%
Ass. Les Quatre Jours du Mans	7020	4,336%
Mutuelles du Mans Assurances	2600	1,606%
Automobile Club de l'Ouest	1625	1,004%
Caisse d'Epargne	1600	0,988%
Crédit Agricole Mutuel	1600	0,988%
Société d'Equipement du Mans	4214	2,603%
Préviades	400	0,247%
Chambre de Commerce et d'Industrie	300	0,185%
Chambre de Métiers	300	0,185%
Chambre d'Agriculture	300	0,185%
Crédit Mutuel	320	0,198%
• Société des Agriculteurs	100	0,062%
Monsieur Robert JARRY (succession)	1	0,001%
<b>Total Actionnariat Privé</b>	<b>32380</b>	<b>20,000%</b>

- **Filiales et participations**

En vertu de l'article L.233-6 du Code de Commerce, nous vous indiquons que notre société n'a acquis ou n'a souscrit au cours de cet exercice aucune nouvelle participation dans une autre société, et ne possède à la clôture de l'exercice aucune participation.

### III - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### Direction générale de la société

Le Conseil du 10 juillet 2018 a confirmé le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la SEML LE MANS EVENEMENTS. Il a également approuvé l'exercice de ses fonctions par la Ville du MANS représentée par Jacqueline PEDOYA.

#### Composition du Conseil d'Administration et Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice

Mme Jacqueline PEDOYA Ville du Mans	SEML LE MANS EVENEMENTS – Vice-Présidente Ville du Mans –Adjointe Le Mans Métropole Conseillère Conseil Départemental de la Sarthe - Conseillère
M. Elisabeth MARTI Ville du Mans	SEML LE MANS EVENEMENTS – Administrateur Ville du Mans – Conseillère
Mme Catherine BRULE DELAHAYE Ville du Mans	SEML LE MANS EVENEMENTS – Administrateur Ville du Mans -Adjointe Le Mans Métropole Conseillère
Mme Isabelle SEVERE Ville du Mans	SEML LE MANS EVENEMENTS – Administrateur Ville du Mans – Première Adjointe Le Mans Métropole - Conseillère
Monsieur Thierry TOUCHE Ville du Mans	SEML LE MANS EVENEMENTS – Administrateur Ville du Mans – Conseiller Le Mans Métropole – Conseiller Le Mans Métropole Habitat – Administrateur
Madame HAMONOU BOIROUX	SEML LE MANS EVENEMENTS – Administrateur Ville du Mans – Adjointe Département de la Sarthe – Conseillère Départementale SDIS 72 – Vice-Présidente Sarthe Développement – Membre Conseil d'Administration
M. Patrick DELPECH Ville du Mans	SEML LE MANS EVENEMENTS – Administrateur Ville du Mans -Adjoint Le Mans Métropole-Vice-Président Syndicat Mixte des 24 Heures du Mans - Administrateur
M. Olivier BIENCOURT Le Mans Métropole	SEML LE MANS EVENEMENTS – Administrateur Ville du Mans -Conseiller Le Mans Métropole-Vice-Président CENOVIA -CENOVIA CITES - Administrateur
Mme Véronique RIVRON Conseil Général	SEML LE MANS EVENEMENTS – Administrateur Ville du Mans – Conseillère Le Mans Métropole -Conseiller Conseil Départemental de la Sarthe – Vice-Présidente
M. Jacques GOUFFE CENOVIA	SEML LE MANS EVENEMENTS – Administrateur Ville du Mans – Adjoint SEM CENOVIA – Président Le Mans Sarthe Basket -Administrateur Centre Hospitalier du Mans -Administrateur
Mme Sylvie POINTREAU Caisse des Dépôts	Caisse des Dépôts – Chargée de Développement Territorial
Mme Audrey CANAL - CCI	SEML LE MANS EVENEMENTS – Administrateur Manséa Vice Présidente Sociétés BODY MINUTES /DUO /QUATRO/FIVE/PROMESSES – Gérante
M. Christophe DEVEAU Caisse d'Épargne	SEML LE MANS EVENEMENTS – Administrateur MANCELLE D'HABITATION – Administrateur Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire – Directeur Centre d'Affaires SECOS – CENOVIA – SETRAM – LA FERTOISE - Administrateur

**Conventions article 225-38 du code de commerce**

Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La Présidente

Jacqueline PEDOYA



Vu pour être annexé à la délibération n°12  
du Conseil Municipal du 30 janvier 2020

Pour le Directeur Général empêché  
l'Agent du Service des Assemblées  
et de la Réglementation